



Comment récupérer des effets personnels et des papiers

Par **Nath91_old**, le **27/02/2008** à **18:38**

bonjour, rnje suis séparée de mon mari (régime de la communauté) depuis octobre 2006 .rnUne ordonnance du JAF d'avril 2007 lui a attribué la jouissance de notre pavillon situé dans un autre département que le mien à titre non gratuit. rnMon mari refuse catégoriquement de me donner copie de papiers concernant l'achat de notre maison (crédit dont je suis empruntrice principale car obtenu grâce à mon employeur) et un sommier que j'ai acheté avec mes économies quelques jours avant qu'il ne me quitte. J'en ai assez de dormir sur le canapé et lui possède une mezzanine avec matelas neufs achetés en octobre 2005.rnL'ordonnance dit qu'il m'y est fait défense d'y pénétrer.rnJe suis toujours propriétaire de cette maison. Qu'est-ce que je risque si je rentre dans la maison en son absence (j'ai toujours les clés) pour récupérer ces quelques effets ? et si je demande à quelqu'un d'y aller à ma place toujours en son absence ? Mon époux refuse d'accéder à ma demande malgré deux lettres en recommandé et multiples msg téléphoniques et mails. Est-il possible de prendre un huissier pour l'obliger à me fournir les documents et sommier demandés ?rnMerci de votre réponse.rnPS : votre site est vraiment très intéressant.